Trente-sixième Année — N° 173 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES LUNDI 22 JUIN 1891

JOURNAL DE ROUBAIX

Abonnements : Roubaix-Tourcoing, 1 rois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les autres départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint, Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 21 JUIN 1891

NOUVELLES DU JOUR

L'affaire de la mélinite

Paris, 20 juin. — On assure que M. de Freycinet a télégraphié dès hier, d'Aix-les-Bains, au général Saussier de se refuser à toute déclaration soit écrite soit verbale au sujet des commentaires dont son nom est l'objet, à propos du procès de la *mélinite*. De plus le ministre enjoint au commandant des forts de la place de Paris de se trouver au ministère de la guerre demain à une heure de l'après-midi.

Le général Mathieu, le colonel Deloye, le général Nismes, le controleur-général de Boisdrunet ont reçu la même invitation. Le premier et les deux derniers ont fait partie de la commission d'enquête chargée par le ministre le 14 juillet 1890, d'examiner la dénonciation de Turpin contre Triponé.

M. de Freycinet a entre autre prié M. Fallières de vouloir bien se rendre à son cabinet, demain, vers quatre heures.

Paris, 20 juin. — M. Fallières, ayant refusé de répondre à la question de MM. Le Serne et Gauthier de Clagny, à propos de l'affaire Turpin-Triponé, M. Le Seine vient d'aviser M. de Freycinet qu'il lo questionnerait lui di.

Il lui demande quelles sont les causes pour lesquelles, connaissant depuis l'année 1890 les actes d'espionnage et de trahison qui viennent d'être jugés à huis-clos, il n'a rien fait pour les réprimer, pour rechercher les coupables et pourquoi le Gouvernement a attendu pour le faire, qu'il y ait eu une dénonciation publique faite par Turpin.

Paris, 20 juin. — On dit que, comme sanction à son interpellation, M. Lasserre demandera la nomination d'une commission d'enquête. Si cette motion était présentée, M. de Freycinet poserait évidemment la question de portefeuille pour qu'elle fût repoussée.

L'hôpital français de Londres. — Visite du comte et de la comtesse de Paris

Nous recevons la dépêche suivante :

« Londres, 20 juin. — Les membres de la famille d'Orléans avaient puissamment contribué en 1867, à la fondation de l'hôpital français de Londres, placé sous leur patronage.

» Cet hôpital a été récemment reconstruit dans l'avenue de Sussex. La bénédiction des nouvelles constructions a été donnée par le cardinal Manning en présence de l'ambassadeur de France qui présidait la cérémonie d'inauguration.

» Une des salles a reçu le nom de Saint-Isabelle, en mémoire des bienfaits de Mme la comtesse de Paris.

» Jeudi, M. le comte et Mme la comtesse de Paris et le duc d'Orléans se sont rendus à l'hôpital français où ils ont été reçus par tout le comité d'administration et le personnel médical, qui se sont empressés de faire aux princes les honneurs du nouvel établissement.

» Les princes ont parcouru successivement toutes les salles, s'approchant du lit des malades s'informant avec bonté de leur état.

» Dans une des salles, un vieillard, se soulevant sur son lit, a reconnu M. le comte de Paris et a rappelé au Prince, surpris de cette rencontre, un épisode personnel de la guerre d'Amérique. C'était un ancien colonel de l'armée fédérale, à qui le prince avait transmis un jour des ordres du général Mac Clelcly.

» Après avoir admiré l'irréprochable tenue de l'hôpital due au zèle des administrateurs et au dévouement des religieuses françaises qui prodiguent leurs soins aux malades, les princes se sont retirés, laissant à tous un souvenir ému de leur visite et pour la caisse des convalescents un nouveau témoignage de leur bienfaisance. »

Arrestation à Metz d'un avocat de Nancy

Metz, 20 juin. — M. Scheinder, avocat à Nancy, a été arrêté cette après-midi, au moment où il prenait la vue d'un régiment de dragons, venant à l'exercice

Après avoir subi un interrogatoire, il a été reconduit à la frontière; ses clichets ont été saisis.

Condamnation d'un notaire

Tours, 20 juin. — Aujourd'hui a comparu, devant la Cour d'assises d'Indre-et-Loire, un nommé Monnereau, ancien notaire à Luynes, qui, en 1890, ayant cédé son étude, s'enfuyait après avoir commis, pendant la durée de ses fonctions, 62 faux et détournements, s'élevant à plus de 25.000 francs.

En quittant Tours, pour se refugier en Suisse, ce personnage, passant à Paris, pour y prendre sa femme, apprit qu'elle venait d'être arrêtée pour vol aux magasins du Louvre.

Monnereau a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Arrestation d'un banquier de Bordeaux

Bordeaux, 20 juin. — On a procédé à l'arrestation d'un banquier nommé Marini, à la suite de nombreuses plaintes.

L'enquête a amené la découverte de nombreux faux, abus de confiance et escroqueries. L'associé de Marini a pu prendre la fuite.

Une personnalité bien connue à Bordeaux serait compromise dans cette affaire.

L'extradition du lieutenant Livraghi

Lausanne, 20 juin. — Contrairement à ce qui a été dit le rapport de M. Poldan conclut à l'extradition du lieutenant Livraghi.

Un réserviste anarchiste condamné

Grenoble, 20 juin. — Le conseil de guerre a condamné, ce soir, à dix ans de travaux publics, l'anarchiste Brulé, de Paris, réserviste au 140e de ligne, pour refus d'obéissance.

Un incendie à Soignies

Bruxelles, 20 juin. — Un terrible incendie a éclaté à Soignies. On a à déplorer la mort de plusieurs personnes.

Les brigands en Turquie. — Une arrestation

Constantinople, 20 juin. — Une dépêche du commandant des troupes lancées à la poursuite des brigands, annonce que leur chef, le fameux Athanasius, a été arrêté.

La suppression de la censure

Paris, 20 juin. — La Commission de la Chambre vient de décider qu'à titre d'essai et pendant trois ans les œuvres dramatiques ne seraient plus soumises à la censure, sauf en ce qui concerne les injures adressées à des souverains étrangers. C'est le triomphe du théâtre libre.

Incendie du musée Louis Tussaud

Londres, 20 juin. — Le nouvel établissement de figures de cire de Louis Tussaud, créé l'année dernière dans Regent street, est en feu.

Le général Tcheng

Londres, 20 juin. — A la légation de Chine, on affirme que le général Tcheng Ki-Tong, a été arrêté à Fou-Tchéou-Ly a une dzaine de jours. Il est accusé de malversations et d'abus de pouvoirs.

Indisposition de la reine Wilhelmine

La Haye, 20 juin. — La petite reine Wilhelmine des Pays-Bas a été sérieusement indisposée pendant quelques jours.

On attribue sa maladie aux fatigues qu'elle a dû supporter en faisant fonction de Reine pendant son séjour à Amsterdam.

Par ordre des médecins, la jeune souveraine n'assistera plus à aucune cérémonie.

Révolte en Turquie

Londres, 20 juin. — Le *Times* publie le télégramme suivant de Constantinople :

« Les dernières dépêches venues de l'Yemen annoncent un nouvel engagement des troupes turques avec les tribus révoltées. Les Turcs ont été défaits et ont subi des pertes considérables. On craint que le mouvement ne gagne l'Hedjaz, où de nombreux pélerins se trouvent en ce moment, ce qui aggraverait beaucoup la situation. Les fils télégraphiques ont été coupés. »

La béatification de Jeanne d'Arc

Rome, 20 juin. — La Sacrée-Congrégation des Rites, à laquelle a été soumise la demande de béatification de Jeanne d'Arc attend de France de nouveaux documents avant de prendre aucune décision.

Condamnation à mort du régent de Manipour

Manipour, 20 juin. — Le régent de Manipour, déclaré coupable d'avoir fait la guerre à l'impératrice des Indes, a été condamné à mort.

Les droits d'importation en Amérique

Philadelphie, 20 juin. — Le jury a rendu un verdict dans le procès intenté par la maison de commerce Meyer et Dickinson contre le gouvernement, pour recouvrer des droits d'importation perçus sur de la passementerie et des chapeaux.

Le jury a alloué 632 dollars aux demandeurs.

Le gouvernement a interjeté appel devant le tribunal suprême.

Si le verdict est maintenu, le gouvernement serait responsable de vingt à trente millions de dollars pour droits d'importation perçus sur divers points.

L'espionnage

Paris, 20 juin. — Dans le rapport sur l'espionnage déposé aujourd'hui, M. Dreyfus, au nom de la commission de l'armée, signale l'insuffisance du service de surveillance de police en ce qui concerne les espions, à Paris surtout ; il demande aux ministres de la guerre et de l'intérieur de renforcer ce service.

La commission exprime en outre le vœu que dans le procès en espionnage le huis-clos ne soit prononcé qu'au cas où il y a nécessité absolue.

Le tarif des douanes

Paris, 20 juin. — M. des Rotours vient de déposer un amendement tendant à ramener le droit sur les cafés en pains de 156 fr. à 12 fr. 50, chiffre du tarif belge et sur les cafés torréfiés et moulus de 208 fr. à 17 fr. 50.

A partir du 1er janvier 1894, le droit serait supprimé,

Placards menaçants

Paris, 20 juin. — Cette nuit, dans les rues qui avoisinent la basilique, rue de la Barre entre autres, on a affiché des placards manuscrits sur papier rose, invitant « les révolutionnaires à ne point se trouver demain dimanche, de deux à trois heures de l'après-midi, dans les environs de l'immeuble dit du Sacré-Cœur, afin de ne pas gêner la justice du peuple ».

Ces placards, qu'il y a tout lieu de considérer comme de macabres plaisanteries, ont été enlevés dès l'aube.

Deux nouvelles affaires scandaleuses en Allemagne

Berlin, 20 juin. — Grande distribution de gifles, cette semaine! Il y a d'abord l'acteur Barmay qui, insulté par un journaliste, a souffleté ce dernier.

D'autre part, un télégramme de Francfort annonce que la banque milanaise Vouvillers et Cie, ayant été diffamée par la *Gazette de Francfort*, un des directeurs de cette banque vient à Francfort pour exiger de M. Sonnemann, directeur du journal, qu'il verse 20.000 francs au bureau de bienfaisance de Milan, en guise de réparation.

M. Sonnemann s'étant refusé à cette transaction, le banquier Vonvillers fera, hier, les bureaux du journal, avec l'intention d'administrer une correction au directeur.

Selon la *Gazette de Francfort*, l'agresseur fut victorieusement repoussé. D'après une autre version, M. Sonnemann aurait été gifflé de main de maître.

Le scandale de Bochum

Essen-sur-la-Ruhr, 20 juin. — Le tribunal vient de rendre son jugement dans l'affaire dite des impôts de Bochum : Fussangel, rédacteur en chef de la *Westfalische Wolkszeitung*, à Bochum, est condamné à cinq mois d'emprisonnement, et Lunemann, rédacteur responsable du même journal, est condamné à deux mois de la même peine.

Il s'est produit au cours du procès un incident qui a depuis excité l'attention générale : M. Cohn, le défenseur de Fussangel, à propos d'un des faits dénoncés par son client, déclara qu'il offrait, au nom de ce dernier, de prouver qu'à la Société de Bochum on commettait depuis seize ans, au su de M. Baare, des faux de timbre de la pire espèce, au profit de cette Société et au détriment des chemins de fer allemands et étrangers.

La *Westfalische Wolkszeitung* continue à offrir de prouver les allégations de son rédacteur en chef et à formuler de nouvelles accusations contre M. Baare et la Société de Bochum.

UNION DE LA FRANCE CHRÉTIENNE

Plusieurs journaux de Paris publient la communication suivante :

« Pour répondre à l'appel adressé aux catholiques par le cardinal archevêque de Paris, il s'est formé un comité de vingt membres, sous le titre d'*Union de la France chrétienne*.

» Hier, vendredi 19 juin, il a tenu sa première séance, sous la présidence de Son Eminence.

» Le bureau du comité a été consulté de la manière suivante :

» Président : M. Chesnelong ;

» Vice-présidents : MM. Keller, baron de Mackau, comte Albert de Mun, d'Herbelot ;

» Trésorier : M. Ferdinand Riant ;

» Secrétaire : M. Barthélemy Terrat.

» Le comité a ensuite arrêté le texte de la déclaration suivante :

» DÉCLARATION

» Répondant à l'appel de S. Em. le cardinal archevêque de Paris et nous associant à la grande pensée d'union qui a inspiré sa Lettre aux catholiques sur le devoir social, nous demandons le concours des chrétiens, de tous les honnêtes gens, quelles que soient leurs opinions politiques pour défendre et réclamer d'un commun accord les libertés civiles, sociales et religieuses dont on les dépouille.

» Au nom de la foi menacée, au nom du salut de la patrie, que l'impiété conduirait à la servitude et à la décadence si le programme des sectes antichrétiennes et maçonniques commençait à passer dans les lois et dans l'administration du pays, nous les adjurons tous de s'unir pour revendiquer la liberté religieuse, la liberté d'enseignement, la liberté de la charité, la liberté d'association, et pour obtenir la revision de tout ce qui, dans les lois scolaires, militaires ou fiscales, en est la violation manifeste.

» Le seul moyen de reconquérir ces libertés vitales, c'est de ne nommer aux conseils municipaux et généraux, à la Chambre des députés et au Sénat, que des hommes franchement dévoués à cette grande cause. Du moment que la Religion et la Patrie sont en danger, s'abstenir serait une désertion, voter par peur ou par faiblesse pour les complices des sectes antichrétiennes, serait une trahison.

» Voilà ce que doivent résolument accepter tous ceux qui ne veulent pas laisser périr en France la foi de nos pères ; voilà ce qu'il faut surtout faire comprendre au peuple, sur qui l'oppression pèse plus lourdement.

» L'ouvrier, qui vit de son travail, est le premier intéressé dans la liberté que nous demandons pour tous. Les doctrines sectaires, qui s'attaquent aux droits les plus sacrés de son âme, lui promettent vainement l'amélioration efficace de son sort. La religion, qui fut sa libératrice, sera toujours son meilleur soutien. Seule, elle peut assurer sa dignité et relever sa condition, par l'ascendant de ces principes de justice et de charité dont l'église est l'immuable gardienne, et que la dernière Encyclique de Léon XIII a remis en pleine lumière avec une si incomparable autorité et une si magnanime sollicitude.

» Remettre la France chrétienne en possession de ses droits, c'est donc le devoir et la nécessité de l'heure présente. Il importe d'y travailler plus que jamais, par la plume et par la parole, par la presse et par les conférences, par une propagande active et par une résistance opiniâtre, en usant de tous les moyens légaux dont nous pouvons disposer.

» Nous y serons aidés par toutes ces œuvres admirables que le zèle catholique a fait naître et que nous avons vues grandir et se multiplier dans l'épreuve. Par le bien qu'elles répandent autour d'elles, elles nous susciteront des appuis ; par la force que nous cherchons à créer, nous leur préparons une sauvegarde. Loin de nous la pensée de les détourner de la sphère d'action qui leur est propre! Nous respectons profondément leur autonomie et leur indépendance.

» Mais nous nous tenons à la disposition des comités locaux qui, poursuivant le même but que nous, se sont déjà établis ou s'établiront dans d'autres régions de France. C'est à eux qu'il appartient de s'organiser et d'agir avec les diversités que chaque pays comporte. Nous, nous leur demandons de se mettre en rapport avec nous, et, de notre coté, nous les tiendrons au courant de ce que nous ferons.

» Notre comité prend un titre qui indique la pensée de sa fondation : il s'appelle l'*Union de la France chrétienne*. Nous espérons que par la généreuse énergie et le concert cordial de tous les efforts, cette union se constituera partout sur de fortes et larges bases. Puisse-t-elle, avec l'aide de Dieu, contribuer au relèvement religieux, social et national de notre pays!

» Ont signé :

» MM. CHESNELONG, sénateur ; KELLER, ancien député ; baron DE MACKAU, député ; comte Albert DE MUN, député ; D'HERBELOT, ancien magistrat ; Ferdinand RIANT, conseiller municipal ; B. TERRAT, président du cercle catholique du Luxembourg ;

Raoul ANCEL, du Comité de l'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers ; R. P. VINCENT DE PAUL BAILLY, directeur du *La Croix* ; marquis DE BEAUCOURT, président de la Société bibliographique ; Lucien BRUN, sénateur ; BUFFET, sénateur ; A. DE CLAYE (*Défense*) ; comte LANJUINAIS, député ; Ferdinand LEVÉ, directeur du *Monde* ; Abel RAINBEAUX (œuvre des Patronages) ; baron DE RAVIGNAN, ancien sénateur ; vicomte de ROQUEFEUIL, président de l'Association catholique de la jeunesse française ; THELLIER DE PONCHEVILLE, député ; Eugène VEUILLOT, rédacteur en chef de l'*Univers*.

» En attendant que le siège du comité soit fixé, les communications peuvent être adressées à M. Chesnelong, président, 16, rue de la Bienfaisance, où à tout autre membre du comité, et les offrandes devront être envoyées au trésorier, M. Ferdinand Riant, 30, rue de Berlin. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du samedi 20 juin

Présidence de M. FLOQUET, président.

La séance est ouverte à 2 heures.

LE TARIF DES DOUANES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de tarif général des douanes.

N° 89 bis *Graines de betteraves*. — La Commission propose un droit unique de 50 francs, le gouvernement 3 francs.

M. CASTELIN demande le renvoi à la Commission de ce n° 89 bis pour protéger à rebours la production agricole.

M. GRAUX, rapporteur, dit que la commission n'accepte pas le renvoi et a déjà repoussé des chiffres inférieurs à ceux de 50 francs qu'elle propose.

M. CASTELIN insiste pour le renvoi. L'agriculture a tout intérêt à ce que les graines de betteraves ne soient pas frappées d'un droit aussi considérable.

La proposition de renvoi à la Commission n'est pas adoptée.

M. EMILE DUBOIS (Nord) développe un amendement tendant à mettre, sur les graines de betteraves, un droit de 30 fr. par 100 kilos au tarif général et au tarif minimum.

La graine de betteraves n'est pas une semence ordinaire comme le blé et les céréales, pour laquelle on puisse, en cas de disette, s'adresser à l'étranger.

Mgr Freppel qui entre en séance, est vivement félicité par ses collègues appartenant à toutes les opinions sur son rétablissement.

M. MACHEREZ développe un amendement tendant à établir sur les graines de betteraves un droit de 25 fr. au tarif général et de 20 fr. au tarif minimum. Le droit de 50 francs proposé en dernier par la commission a encore un caractère prohibitif, il faut craindre l'esprit de réciprocité qui serait préjudiciable à nos producteurs.

M. GRAUX, rapporteur, répond que la commission des douanes, d'accord avec le gouvernement, propose à la Chambre de voter un droit de 40 fr.

La clôture de la discussion est prononcée.

L'amendement de M. Emile Dubois est retiré.

M. le président met aux voix le chiffre de 40 fr. proposé par la commission; il est procédé au scrutin.

Le scrutin donne lieu à l'opération du pointage.

Le chiffre de la commission est repoussé par 246 voix contre 237. (Mouvements divers. Vive émotion au banc de la Commission, où M. Méline fait des gestes désespérés.)

M. DES ROTOURS développe un amendement tendant à établir un droit de 35 fr.

Sur la demande du rapporteur, cet amendement est renvoyé à la commission.

Les denrées coloniales

La Chambre passe aux denrées de consommation.

N° 90. Sucres des colonies et possessions françaises, en rondre, y compris les poudres blanches, d'après leur rendement présumé au raffinage, chiffres de la commission et du gouvernement par 100 kilos de sucre raffiné, 60 fr., sans tarif minimum. (Adopté.)

Raffinés autres que candis, chiffres de la commission et du gouvernement par 100 kilos net de poids effectif, 60 fr. sans tarif minimum. (Adopté.)

Raffinés candis, chiffres de la commission et du gouvernement par 100 kilos net de poids effectif, 64 fr. 20. (Adopté.)

N° 91. — Sucres étrangers en poudre, dont le rendement présumé au raffinage est de 98 0/0 au moins d'origine européenne ou importés des entrepôts d'Europe, chiffre de la commission par 100 kilos de sucre raffiné 60 francs aux deux tarifs plus 7 francs par 100 kilos net sur le poids effectif. (Adopté.)

Sucres étrangers en poudre, etc., d'origine extra-européenne ; chiffres de la commission, 60 francs aux deux tarifs, plus 5 francs sur le poids effectif au tarif général et 3 francs sur le poids effectif au tarif minimum.

Le chiffre de la commission est mis aux voix avec la surtaxe de 3 francs.

Il est repoussé par 315 voix contre 220 (Mouvements). Sont ensuite adoptés les chiffres de la commission pour les sucres étrangers en poudre avec rendement de plus [illegible] : 72 et 68 francs; pour les sucres étrangers raffinés, autres que candis [illegible] 93 francs; et pour les sucres étrangers raffinés candis 90 et 85 francs.

N° 92. Sont exemptes, les melasses pour la distillation des colonies et possessions françaises.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

L'ESPIONNAGE

M. DREYFUS dépose son rapport sur le projet de loi sur l'espionnage dont nous avons donné hier les parties essentielles et en donne lecture.

M. DREYFUS. — La commission ne demande pas l'urgence estimant qu'elle pourrait être prononcée comme corollaire de l'interpellation qui pourrait venir devant la Chambre et qui a trait à des faits analogues. (Bruit).

M. FLOQUET. — La question d'urgence me paraît être inutile. Je ne crois pas que la Chambre veuille voter un projet de cette importance après une seule lecture. (Assentiment.)

La séance est levée à 6 heures.

M. DE MUN A LILLE

Trois mille personnes bondaient, samedi soir, la vaste salle Ozanam, rue Voltaire. Nous remarquons dans l'assistance un très grand nombre d'ouvriers et beaucoup de dames aussi. A neuf heures moins le quart, M. de Mun arrive, salué des acclamations les plus chaleureuses.

Comme il convient dans toute assemblée chrétienne, on dit d'abord la prière, puis la parole est donnée à un vétéran des cercles catholiques ouvriers de Lille, M. Bodelle, qui souhaite la bienvenue, au nom de ses camarades, à l'éminent orateur. Il salue en lui l'ami des ouvriers, l'obstiné défenseur de leurs intérêts, le fondateur des cercles catholiques ouvriers de France. En terminant, M. Bodelle affirme la vitalité des œuvres ouvrières, et promet la présence des ouvriers lillois parmi les 20,000 travailleurs de France, qui iront bientôt retremper leur courage aux pieds du Pape des ouvriers.

Cette allocution est très-vivement applaudie.

* * *

M. de Mun se lève.

En débutant, il dit toute sa reconnaissance pour les sympathiques paroles qu'il vient d'entendre ; toute son emotion aussi de se trouver au milieu d'une si imposante assemblée. A ceux qui l'avaient invité aux fêtes de Saint-Louis de Gonzague, il a répondu : « Oui, mais je ne veux pas aller à Lille sans dire bonjour à mes amis des Cercles ! » — et l'orateur est touché de voir l'empressement avec lequel on a répondu à l'appel improvisé qui a été fait.

On a dit, ajoute M. de Mun, que j'étais le défenseur des ouvriers : il n'est pas de titre dont je sois plus fier, ni récompense plus grande ; mais, en m'unissant à vous, je défends surtout la Patrie. De la route que suivra la classe ouvrière dépend, en effet, l'avenir de notre pays. La question est de savoir si la classe ouvrière voudra amener une solution par la paix et la concorde, seules conditions de prospérité : et le salut ou la perte de la Patrie dépendront de la façon dont l'ouvrier comprendra ses devoirs, et de la voie qu'il suivra.

Il n'y a personne aujourd'hui qui ne voie clairement la situation : il n'est pas de question plus importante que la question ouvrière qui est elle-même le fondement de la question sociale. Oui ou non, y aura-t-il moyen de rétablir la concorde entre ceux qui font travailler et ceux qui travaillent? Tout est là.

Or, l'œuvre des cercles catholiques ouvriers de France a été créée précisément pour fournir une réponse à cette question, en réunissant des hommes qui se fassent des apôtres, et qui déterminent, dans la classe populaire, un grand mouvement en faveur de la cause que nous croyons la seule bonne, parce qu'elle est fondée sur une base impérissable — la foi catholique !

Nulle part mieux qu'à Lille on n'a donné la preuve de la fécondité des cercles catholques d'ouvriers. Par les œuvres qui en ont résulté, par les corporations existantes, vous êtes, dit M. de Mun, à l'avant-garde du mouvement qui doit emporter bientôt toute la classe ouvrière vers son affranchissement.

* * *

Qu'avez-vous fait, sinon réaliser le commencement de la solution de ce problème — résoudre amicalement les conflits engagés entre patrons et ouvriers ? Voilà bien le problème de tous les jours; substituer l'état de paix à l'état de guerre, état dans lequel on ne peut vivre puisqu'il amènerait un épuisement général dont les ouvriers seraient les premières victimes. Eh bien, à ce problème il n'est pas d'autre solution que dans les associations professionnelles mixtes où tous les intérêts, ceux des ouvriers comme des patrons, seront débattus et défendus. Si donc l'on veut arriver à la paix définitive, c'est par l'association commune qui rapprochera les représentants des associations ouvrières et patronales.

Parmi ceux qui ont été les plus opposés à ces idées, qui nous ont traités d'utopistes, qui nous ont accusés de ramener la France deux siècles aux arrière-[illegible] nous en voyons beaucoup aujourd'hui rechercher de [illegible] moins presque identiques à celles que nous préconisons. Depuis un [illegible] ils sont engagés à la Chambre [illegible] avec plus d'acuité que jamais, et tout le monde commence à se trouver d'accord pour déclarer que le salut réside dans l'association mixte, dans l'arbitrage.

Au Conseil supérieur du travail, dont l'orateur fait partie, il a été question de cette solution ; le moyen préconisé, recommandé par les hommes de tous les partis au ministère est celui que nous ne cessons de recommander nous-mêmes: l'établissement de conseils d'arbitrage et de conciliation.

* * *

Nous avons, dans les cercles ouvriers, un moyen puissant de réorganisation du monde du travail. Nous avons traversé les heures difficiles, les heures d'isolement et d'hostilité : aujourd'hui nous sommes dans cette situation que nos idées sont reprises par d'autres qui ne nous étaient guère autrefois favorables, et qui se recommandent de nos solutions à nous pour résoudre pacifiquement le plus douloureux des problèmes de ce temps.

Quoi de plus encourageant pour ceux qui ont voulu sauver leur pays en se dévouant à la cause populaire ? L'idée d'associations professionnelles, de corporations, pour dire le mot, réunissant maîtres et patrons, se fait jour partout, dans les discours comme dans les écrits : cette idée, nous la défendons depuis vingt ans ! Je le disais, il y a huit jours, aux ouvriers parisiens réunis à Montmartre : en 1791, cent ans plus tôt, l'assemblée nationale a aboli les corporations; cent ans plus tard, le 14 juin 1891, on peut dire que l'idée du droit de réunion professionnelle est rentrée dans nos mœurs, et les cercles catholiques peuvent revendiquer une large part dans ce commencement d'affranchissement des travailleurs. Que ce soit le stimulant de nos efforts !

* * *

Vous avez dit que je défendais vos droits. Je l'ai fait, et ne cesserai de le faire. Je ne cesserai de demander qu'on vous rende justice dans ce que vos revendications ont de légitime. Je ne cesserai de demander que la loi soit faite de façon à ce que vous ayez un foyer libre et honoré. Je ne cesserai de demander que la loi vous assure la plus fondamentale des libertés, celle du repos dominical — que l'on commence à réclamer déjà sous le nom de « repos hebdomadaire », mais que je réclamerai toujours sous le nom de « repos du dimanche » !

Je ne cesserai en résumé de faire tous mes efforts pour que ce qu'il y a de légitime dans vos revendications vous soit accordé. Mais avant tout, ce qu'il faut obtenir à tout prix, c'est le droit d'association professionnelle tout entier, dans toute son étendue et avec tous ses avantages : par là, vous pourrez faire valoir vos intérêts par vous-mêmes, et il faudra bien que les législateurs aient des yeux pour voir et des oreilles pour entendre. Voilà le salut, voilà l'affranchissement de la classe ouvrière ! En réalité, le plus grand obstacle à votre liberté, c'est l'organisation de l'association actuelle, au moyen de laquelle quelques hommes peuvent se servir de la masse ouvrière au profit simplement d'une idée politique. Le grand défaut de la classe ouvrière a été de n'avoir pas pu se servir de l'association — telle qu'elle existe — et, négligeant de se grouper pour faire ses affaires elle-même, de s'être trop souvent et trop crédulement livrée à ceux qui lui proposaient de les faire pour elle.

Or, mieux que personne, vous connaissez vos besoins, vos souffrances, vos aspirations, ce qui vous manque, c'est de ne pouvoir les faire valoir comme il convient ; car, en réalité, vous n'êtes pas représentés dans les assemblées publiques, et c'est là le grand mal. Il n'y a personne, dans l'état actuel de l'organisation sociale qui puisse être le représentant légal, attitré, autorisé, de telle ou telle profession, de tel ou tel corps de métier, dans un corps élu.

C'est à la conquête de ce droit que nous devons marcher, la main dans la main, avec nos industriels et nos patrons! Ouvriers et patrons ont leur salut assuré dans le droit d'association professionnelle et dans la représentation professionnelle.

* * *

Ne vous enfermez donc pas dans vos cercles; faites-en des foyers d'apostolat, des cénacles intimes où vous

---

FEUILLETON DU 22 JUIN 1891. — N° 55

HONNEUR ME TIENT

PAR LOUIS DAVYL

DEUXIÈME PARTIE

CAÏN

VI

— Nous nous trouvions donc, ta grand'mère et moi, quelque part; je ne saurais préciser où. Était-ce à la ville, à la campagne? Rien de net dans mon souvenir.

On voyait beaucoup d'habits de femme à terre et des malles qu'on remplissait.

Ta grand'mère se tronvait près de la cheminée, immobile et ne disant rien. Je donnais des ordres, et il y avait comme un grand brouhaha dans la maison.

Des chansons se faisaient entendre ; on eût dit une noce dans la pièce voisine.

Tout à coup, la vieille dit :

— « Ferme la porte, car la petite va partir. »

Je répondais, je disais je ne sais quoi; mais ta grand'mère, toujours immobile et silencieuse, n'ouvrait la bouche que pour répéter les mêmes paroles.

— « Ferme la porte, car la petite va partir. »

Tu apparus alors, heureuse, souriante, et parée de vêtements magnifiques.

— Mais, cher grand-père, interrompit en souriant Amélie, c'est un conte de fées que tu me racontes.

Puis, après l'avoir embrassé, elle demanda timidement

— Le prince Charmant se trouvait-il là?

— Oui, ma fille, il y était.

Et Vaillant baissa tristement la tête.

— Il t'a prise par la main, nous a salués et t'a emmenée.

Alors, le cœur bien gros, je regardai ma pauvre femme qui me dit alors d'une voix sévère :

— « Je vous avais prévenu. Pourquoi n'avez-vous point fermé la porte? Ils sont partis, vous ne la reverrez plus ! »

Alors je me suis précipité dehors : mais je n'aperçus qu'un espace vide et sans horizon. J'eus beau regarder, je ne vis plus personne! En rentrant, je ne rencontrai plus ma femme et je me trouvai seul au monde, comme, sans doute, je dois le devenir, demain peut-être ou dans quelques jours.

— C'est un vilain rêve que tu as fait là, et je prierai votre bon ange de ne plus vous en envoyer de semblables; je lui ferai faire la commission par le mien; tous deux doivent se connaître, il y a si longtemps que vous et moi avons été présentés l'un à l'autre.

Et alors, cette adorable enfant essaya toutes les caresses et tenta toutes les câlineries pour arracher son grand-père à ses idées noires.

Elle savait si bien ce qu'il pensait et quelles craintes devenaient le sujet de ses mauvais rêves !

Son cœur, à elle, était plein d'amour pour Alain.

L'esprit de son grand-père, plein d'inquiétude au sujet d'Alain,

— Pardonnez-moi de vous quitter, monsieur, mais c'est aujourd'hui dimanche, et les cloches que vous entendez sont celles qui sonnent la messe.

Après un dernier baiser elle sortit.

Lorsqu'il fut seul, le vieux murmura tout bas :

— Ferme la porte, car la petite va partir !...

On déjeunait à midi chez M. Vaillant.

Sa fille, rapportant du dehors tous les baisers du soleil et toutes les senteurs du printemps, fut comme un rayon de lumière, lorsqu'elle retrouva son grand-père l'attendant.

On parla longuement du dîner de la veille.

— Que penses-tu de M. Leroux? demanda le grand-père.

— Il ne dit pas grand'chose.

— Tu trouves le marquis bien plus brillant?

— Avouez, cher grand-père, qu'ils ne sont pas à comparer.

— C'est vrai, répondit le vieillard, car ils ne sont pas comparables.

Il fut sur le point de prononcer : malheureusement

— Tu n'as pas remarqué une chose, grand-père?

— Laquelle ?

— Lorsque nous jouions, Mlle de Mauclerc est demeurée presque tout le temps en compagnie de M. Poirier. Ils se sont promenés longtemps ensemble dans le jardin.

— Poirier a dû se trouver bien heureux, et je suis ravi que ce soit dans ma maison qu'une telle joie lui ait été réservée.

— Je l'ai trouvé d'une froideur extrême envers M. Leroux.

— Moi de même. Deux natures également loyales, mais qui, sans doute, n'éprouvent aucune sympathie l'une pour l'autre.

— Grand-père, crois-tu que M. Poirier ait fait à Mlle de Mauclerc l'aveu de son amour ?

— Je suis sûr du contraire.

— Tu crois qu'elle refuserait?

— Je le crains.

— M. Poirier est-il très riche ?

— Je le crois, d'après ce que m'en a dit Guichard ; mais ce dont je suis absolument certain, c'est qu'elle, la pauvre demoiselle, est absolument sans le sou. Les Mauclerc n'ont aucune fortune, M. Leroux me l'a affirmé. Maintenant, qui soutient leur luxe et permet leur train?...

— Ça ne te fait rien, n'est-ce pas ?

— Absolument rien.

Puis, la regardant avec tendresse :

— Pauvre chérie, comme tout ce qui le touche t'inquiète et te préoccupe !

Elle ne répondit pas.

On resta longtemps à table, parlant de choses et d'autres.

Comme le grand-père et la petite-fille se trouvaient tous deux à l'ombre, sur un banc du jardin et se demandant où ils iraient à la promenade, Victoire s'avança vers eux.

— Monsieur l'dit-elle, Mme la duchesse de Mauclerc vient d'arriver. Elle est au salon.

Amélie devint toute pâle.

— Mme la duchesse m'a fait demander par Germain, poursuivit Victoire, et m'a priée de vous prévenir qu'elle désirait vous parler à vous seul

— Ah ! se contenta de répondre Vaillant.

Il regarda sa petite-fille et comprit son émotion.

Elle se tenait immobilisée sur le banc ; mais son cœur sautait avec une telle violence, que c'est à peine si elle en pouvait comprimer les battements.

— Victoire, retourne au salon et dis à Mme de Mauclerc que dans un instant je serai à elle.

Victoire partit en lançant un coup d'œil à sa jeune maîtresse.

— Je t'en prie, ma mignonne, sois raisonnable ; appelle à toi toute ton énergie. Je ne crois pas que la démarche de Mme de Mauclerc ait pour cause celle que tu soupçonnes.

— Papa, je prierai Dieu.

— En ce moment, ma fille, je l'invoque du fond de mon âme.

Il embrassa Amélie et s'en alla lentement, la tête basse, les jambes lourdes.

Pendant qu'il traversait les allées du jardin pour rentrer à l'hôtel, les paroles du songe de la nuit revenaient à son souvenir.

— « Ferme la porte, car la petite va partir !... »

— Ma pauvre femme m'avertissait, pensa-t-il ; l'heure est venue !

Lorsque son grand-père se fut éloigné, Amélie resta assise sur le banc.

Elle eût voulu se lever, se mouvoir, mais l'émotion paralysait et ses membres et sa volonté.

C'était une angoisse inexprimable !

L'incertitude s'était emparée d'elle et, malgré les efforts qu'elle faisait pour réagir, le doute l'envahissait peu à peu.

Les paroles de M. Vaillant lui revenaient sans cesse à l'esprit.

La visite de la duchesse avait sans doute un tout autre motif. Elle pouvait être conduite à se présenter aujourd'hui chez eux pour toute autre cause : un renseignement à prendre, un conseil à demander.

Et puis, Amélie se disait :

— Si c'était ce que je désire, cette femme, qui a tant de tact, n'eût point mis autant de précipitation dans sa démarche.

Elle eût attendu plusieurs jours.

Aujourd'hui, le lendemain d'hier, c'est trop tôt.

A force de se creuser le cerveau, la pauvre petite en arriva à prêter à la visite de Mme de Mauclerc à l'hôtel un motif tout différent de celui qui vraiment l'y amenait.

— Non, pensait-elle, la duchesse n'est point venue pour demander ma main. Il n'y faut plus songer ; aussi vais-je essayer de chasser toutes ces imaginations de mon pauvre esprit, comme des pensées mauvaises.

Alors elle fit un nouvel effort et se leva.

Mais elle eut beau lutter, résister, rien ne put l'arracher aux émotions qui l'obs